

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 8 OCTOBRE 2020**

Le huit octobre deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de Labergement-Sainte-Marie s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Ludovic MIROUDOT.

**Etaient présents** : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Monsieur Patrick THOMET, Madame Sophie VOEGLIN-LAMBERT, Monsieur Régis ROBBE, Madame Pascale FOULLE, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Madame Christiane FERRÉ, Monsieur Bruno SERENA, , Monsieur Mickaël MARGUIER, Madame Jacqueline DREZET, Madame Marie-Hélène TRIMAILLE, Monsieur Daniel PASQUIER.

**Etaient absents excusés** : Monsieur Philippe TOURNIER qui a donné procuration à Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Gaëlle SIMON qui a donné procuration à Madame Pascale FOULLE.

**Secrétaire de séance** : Madame Angélique CHOUFFE

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 septembre 2020.

### **01a)- Travaux église : Convention de mécénat**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention tripartite qui a pour objet de déterminer les conditions du mécénat financier à la commune en vue de la restauration de l'Eglise Saint-Théodule de Labergement-Sainte-Marie. Cette convention est établie entre la Commune de Labergement-Sainte-Marie, d'une part, et la mécène et la Fondation du Patrimoine, d'autre part.

Voté à l'unanimité –

### **01b)- Travaux église : Demandes de subventions**

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter des subventions auprès de différents partenaires financiers.

### **02)- Droit de préemption urbain : Parcelle cadastrée Section AC n° 304**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle cadastrée Section AC n° 304 d'une contenance de 434 m<sup>2</sup> appartenant aux Consorts LORIN (Mme Ghislaine LORIN et Mme Micheline LORIN). Monsieur le Maire propose d'acquérir ce bien dans le cadre de l'opération suivante :

« réaménagement de la rue Alfred Maire avec nécessité de création de trottoirs, et qui desservira de futures constructions.

Madame Jacqueline DREZET précise que la parcelle convoitée est contiguë à celle d'un adjoint et fait part de son opposition à ce droit de préemption.

Monsieur Daniel PASQUIER indique que la rue Alfred Maire a été suffisamment aménagée et que ce dossier aurait pu être discuté en commission. Il est défavorable à l'exercice du droit de préemption sur cette parcelle.

Monsieur Patrick THOMET rétorque que la Commune pourrait envisager de réaliser un échange de terrain afin d'améliorer « le nœud » sur la circulation.

Par 9 voix pour, 3 abstentions et 3 contre, le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée Section AC n° 304 est accepté au prix figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner.

**03)- Devis Entreprise COLOMBO : reprise des châteaux de l'église**

Afin de collecter les eaux pluviales de l'église, Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 6 223,60 € H.T. émanant de l'Entreprise Jean-Pierre COLOMBO.

Voté à l'unanimité –

**04)- Achat camion Renault**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de changer le camion. Trois devis sont parvenus en Mairie :

- Garage SABATINI : 18 600,00 € H.T. (camion d'occasion Renault Master – 60 000 Km – 130 CV)

- AUTO BERNARD Franche-Comté : 18 187,36 € H.T. (camion neuf Renault Master avec reprise de l'ancien véhicule d'un montant de 6 000,00 € H.T. incluse dans le prix)

- Garage du Coude : 17 500 € H.T. (avec reprise incluse de l'ancien véhicule de 6 089,55 € H.T. Le Conseil Municipal retient l'offre du Garage du Coude avec reprise de l'ancien véhicule.

Voté à l'unanimité –

**05)- Devis aménagement talus au lieu-dit Le Coude**

Monsieur le Maire propose de végétaliser le talus situé au lieu-dit Le Coude. Les Pépinières DUCHESNE ont transmis deux devis avec des compositions végétales différentes. Les devis s'élèvent respectivement à 3 467,44 € H.T., 5 887,84 € H.T. et 5 957,57 € H.T. Le Conseil Municipal trouve les devis élevés et opte plutôt pour un projet d'aménagement du talus sous l'église. Monsieur Bruno SERENA sera délégué au choix des plants.

**06)- Devis changement des platines sodium platines par des platines leds pour l'éclairage public**

Dans la perspective du remplacement des platines sodium par des platines leds pour l'éclairage public de la rue de Mouthe, l'avenue de la Gare, la Grande Rue, le Coude + la direction de la Clouterie, Le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Labergement-Sainte-Marie a été sollicité. Le devis s'élève à 21 112,00 €. Un second devis a été demandé pour l'installation d'un candélabre Leds à l'Impasse de la Fuve : montant 1 540,70 € H.T. Une baisse d'intensité sera demandée plutôt que d'éteindre un lampadaire sur deux. Monsieur Mickaël MARGUIER signale une absence d'éclairage devant la boulangerie le matin.

Voté à l'unanimité –

**07)- Mobilier agencement de la Mairie + informatique**

Trois entreprises ont été sollicitées pour la fourniture de mobilier et informatique pour la Mairie. Seules deux entreprises ont répondues (Euro-Buro et Burocom).

Un budget de 6 000 € H.T. a été arrêté pour la fourniture du matériel informatique, et un budget de 9 000 € H.T. a été arrêté pour le mobilier.

Voté à l'unanimité –

Une commission composée de Mme Sophie VOEGLIN-LAMBERT, Mme Angélique CHOUFFE, Mme Gaëlle SIMON, Mme Pascale FOULLE, Mme Jacqueline DREZET et Mme Marie-Hélène TRIMAILLE se réunira le mercredi 14 octobre à 17 H 00 pour le choix du mobilier.

Mme Jacqueline DREZET fait part de sa surprise quant au changement du photocopieur et qui n'a pas été évoqué en conseil municipal.

#### **08)- Enfouissement basse tension à l'Abbaye**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de réaliser des travaux d'enfouissement de la basse tension au lieu-dit L'Abbaye. Il présente l'estimation financière établie par le SYDED, et qui s'élève à 136 500,00 € T.T.C.

Monsieur le Maire précise que la commune peut espérer une aide financière du SYDED à hauteur de 45 %, soit un montant de 54 952,00 TTC, ainsi qu'une aide du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Labergement à hauteur de 28 %, soit un montant de 22 000 € TTC. Le coût revenant à la commune s'élève à environ 55 000,00 TTC.

Madame Jacqueline DREZET souhaite que le budget de cette année soit expliqué aux nouveaux conseillers.

Monsieur Daniel PASQUIER demande si la commune a la capacité suffisante pour budgéter ces travaux. Monsieur Ludovic MIROUDOT affirme que l'on peut les financer.

Voté à l'unanimité –

#### **09)- Remboursement des frais engagés par les élus**

Dans l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement.

Peuvent également donner lieu à remboursement, sur justificatifs de paiement, les achats de fournitures effectués pour le compte de la collectivité par un élu.

Madame Jacqueline DREZET pense qu'il est mal venu de demander le remboursement des frais de déplacement pour les élus qui perçoivent des indemnités, mais est favorable pour les conseillers municipaux.

Monsieur Daniel PASQUIER, Madame Marie-Hélène TRIMAILLE et Madame Jacqueline DREZET se prononcent contre le remboursement des frais de transport aux élus. Ce point est accepté par 12 voix pour.

En ce qui concerne les frais pour l'achat de fournitures diverses effectués par un élu et donnant lieu à remboursement, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce point.

#### **10)- Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a la possibilité de modifier le taux de la taxe d'aménagement et de décider des exonérations qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour ce faire, il est impératif de délibérer avant le 30 novembre 2020.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux à 4 %.

#### **11)- Travaux réfection route forestière du Massif du Rochat**

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'ONF pour la réfection partielle de la route forestière du Massif du Rochat avec création de places de dépôt. Le montant de ce devis s'élève à 27 608,00 €. La Commune peut prétendre à une subvention à hauteur de 40 % si la décision est validée avant la fin 2020.

Monsieur Patrick THOMET informe que le chemin n'est pas en très mauvais état et qu'une place n'a pas lieu d'être aménagée. Dans le cas où la commune de Fourcatier-Maisons-Neuves participe, la place du fond pourrait être améliorée.

Le Conseil Municipal rejette le devis. Il sera demandé le report d'un an de la subvention.

## **12)- Fonds de solidarité pour le logement (FSL)**

### **Fonds d'aide aux accédants à la propriété (FAAD)**

- Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) :

Il permet le financement d'accompagnement social, d'aides financières individuelles et une gestion locative adaptée. Pour cette aide, le niveau attendu de la participation communale est de 0,61 € par habitant, soit une dépense de 744,20 €.

- Le Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD) :

Ce fonds permet de soutenir et d'accompagner les ménages en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier. Pour cette aide, le niveau attendu de la participation communale est de 0,30 € par habitant, soit une dépense de 366,00 €.

Le vote a donné le résultat suivant :

5 voix pour – 5 voix contre – 5 abstention – Au regard de la législation la voix du Maire est prépondérante (Abstention de Monsieur le Maire).

Il y aura donc lieu de délibérer à nouveau.

## **13)- Droit Individuel à la formation des élus**

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2020-942 du 29 juillet 2020 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux a fixé de nouvelles règles. Ce décret introduit la possibilité de fixer un coût horaire maximal applicable aux formations financées par le DIF DES élus locaux. Dorénavant, chaque élu pourra mobiliser 20 heures au titre de son DIF, dès la date d'installation de l'organe délibérant dont il est membre.

Lors du renouvellement du Conseil Municipal, l'assemblée délibérante doit :

- fixer les conditions d'exercice du droit à la formation des élus locaux ;
- établir un plan de formation prenant la forme d'un tableau récapitulant les actions de formations des élus financées par la commune ;
- inscrire au budget prévisionnel un montant dédié à la formation des élus, au minimum égal à 2 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux membres du conseil, et ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la collectivité.

Le Conseil valide à l'unanimité les formations en lien avec les délégations et / ou l'appartenance aux différentes commissions.

Le plafond du montant total des dépenses susceptibles d'être allouées aux élus dans le cadre du plan de formation sera décidé lors de la prochaine séance de conseil municipal.

## **14)- Devis travaux de curage des réseaux des eaux pluviales rue du Lac**

Monsieur le Maire propose de diligenter des travaux de curage des réseaux d'eau pluviale de la rue du Lac. Pour ce faire, il présente deux devis émanant de :

Société Gaz et Eaux : 1 303,00 € H.T. par jour

Franche-Comté Assainissement : 1 542,00 € H.T. par jour

Le Conseil Municipal propose de retenir le devis de la Société Gaz et Eaux. Des devis supplémentaires seront demandés et Monsieur le Maire examinera au mieux le devis à retenir.

Voté à l'unanimité –

Monsieur Daniel PASQUIER explique au Conseil Municipal le projet de M. CERESA qui consistait en un bombage de la route pour envoyer l'eau devant chez M. & Mme COURVOISIER en direction de la rue de Mouthe, et de l'autre côté en direction de l'école.

#### **15)- Mise en place d'une carte « achat public »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la mise en place d'une Carte Achat Public. Il précise que le principe de la Carte Achat Public est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès des fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

L'offre de la Caisse d'Epargne de Bourgogne – Franche-Comté se présente comme suit :

Durée du contrat : 3 ans – Coût : 20 € par mois –

Montant plafond global de règlements effectués par la Carte Achat de la Commune de Labergement-Sainte-Marie est fixé à 24 000 € pour ne périodicité annuelle.

Par six voix contre, six abstentions et trois voix pour, la mise en place d'une carte « Achat Public » proposée par la Caisse d'Epargne de Bourgogne – Franche-Comté est rejetée par le Conseil Municipal.

#### **16)- Plues-values pour places de parkings**

Par manque d'informations, Monsieur le Maire demande le report de ce point à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **Questions et informations diverses**

● Commission des Impôts directs : Le Directeur Départemental des Finances publiques a désigné les commissaires siégeant à la Commission Communale des Impôts Directs.

##### **Commissaires Titulaires :**

Mme Marie-Hélène TRIMAILLE, M. Régis ROBBE, M. Patrick THOMET, M. Sébastien GREMION, Mme Michèle LETOUBLON, Mme Brigitte DENEUBOURG.

##### **Commissaires Suppléants :**

Mme Jacqueline DREZET, Mme Sophie VOEGTLIN-LAMBERT, M. Bruno SALVI, Mme Frédérique MIROUDOT, Mme Jeanine LAGIER, M. Philippe BOURGEOIS.

● Une demande de local pour « Senior Freedom » a été transmise à la Mairie. Madame Jacqueline DREZET propose de les diriger vers Madame Nathalie TISSOT.

● Colis des seniors : Le même principe que l'année dernière a été adopté. La distribution s'effectuera en décembre.

● Distribution des masques : Des masques sont disponibles ; il y aura lieu de vérifier s'il existe une date de péremption. Il est décidé de les conserver pour l'instant.

● Mme WELFELE et M. SALVI ont transmis une nouvelle demande pour acquérir la parcelle cadastrée Section AB n° 371. Cette demande sera traitée lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal. M. & Mme Pierre COMINOLI ont demandé également à acquérir la totalité de la parcelle.

● Règlement Intérieur : La Commission composée de Monsieur le Maire, Madame Pascale FOULLE, Madame Marie-Hélène TRIMAILLE, Monsieur Régis ROBBE, Madame Jacqueline DREZET, se réunira prochainement.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à transmettre leurs propositions.

● Site Internet pour la Commune : La Société LOGIPRO a été contacté pour la création d'un site internet communal. Coût pour la création du site : 660 € - Maintenance annuelle : 480 €

- Pot de départ de M. & Mme Jean POUX : Les boissons ont été prises en charge par Mme Mouna MAHDI qui succède à M. & Mme POUX.
- Propriété sur la Boivine : Parcelles de 22 hectares de prés et 34 hectares de forêts mitoyennes à La Boissaude. Le propriétaire souhaite vendre et un appel à candidature a été lancé avec une date limite au 17 octobre.
- Films SERRAILLIER : Monsieur Daniel PASQUIER demande l'état d'avancement de la numérisation. Monsieur le Maire précise que tout a été gravé sur cédérom. On doit se renseigner sur le coût pour dupliquer des cédéroms et les diffuser aux villageois.
- Arrêté du Préfet pour la source des Auges : On va relancer l'affaire.
- Madame Marie-Hélène TRIMAILLE demande la destinée du meuble en bois de la Mairie. Des modifications devront être opérées car le meuble est trop grand.

Séance levée à 22 H 37 –

La secrétaire de séance,

Angélique CHOUFFE



Le Maire,

Ludovic MIROUDOT